



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2025

DL-20251127-095

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE	Marie-Chantal JOLIVET
Isabelle LOUIS COMME	
Pascal GIMENEZ	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame CHATELARD Annie	76 %	29	22	25



RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois non permanents

Guy MONNIN, 1^{er} adjoint en charge de l'Administration Générale, de la Modernisation de l'Action Publique et de la Culture, rappelle à l'Assemblée, qu'afin de répondre à ses obligations réglementaires, le Conseil municipal a approuvé la création d'un tableau des emplois non permanents par délibération n° DL-20250626-052 en date du 26 juin 2025. Il rappelle que ce document permet d'établir la preuve de l'existence des emplois non

permanents, pourvus et vacants, sur la collectivité. Il est également un outil important de gestion des ressources humaines. De la même façon que le tableau des emplois permanents, ce tableau peut être modifié, en fonction des besoins de la collectivité, après avis du Comité Social Territorial et approbation du Conseil municipal.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, et L.332-23,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2025,

Vu le tableau des emplois non permanents, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois non permanents à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la mise en œuvre d'un agrément ALSH sur la Commune impliquant un taux d'encadrement strict auprès des enfants, et nécessitant ainsi le nombre de personnels qualifiés correspondant,

Considérant l'évolution des effectifs de la restauration scolaire et des temps périscolaires mesurée à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 et impactant également le nombre d'encadrants,

Il est proposé à l'Assemblée de créer les postes suivants :

- Filière animation : Adjoint d'animation à temps non complet (21%*)
- Filière animation : Adjoint d'animation à temps non complet (21%*)
- Filière animation : Adjoint d'animation à temps non complet (31%*)
- Filière animation : Adjoint d'animation à temps non complet (35%*)
- Filière médico-sociale : Agent social à temps complet (35h)

** Les quotités indiquées ressortent de l'annualisation au titre de l'année scolaire 2025-2026*

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les créations de postes proposées, à compter du 1^{er} décembre 2025,

AUTORISE le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Madame CHATELARD Annie

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Tableau des effectifs au 25/08/2025

Filière	Poste créé sur :	Grade ou emploi de l'agent	Fonction	Dirac - tion	Date délibération	N° délibération	Postes	Temps Non complet	Quotité	ETP	Type de contrat
Administrative	Adjoint administratifs territoriaux										
	Adjoint administratif (ds cadre emploi)	Adjoint administratif territorial	Assistante de direction	DRS	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Adjoint administratif (ds cadre emploi)	Adjoint administratif territorial	Assistant pool service technique administra	DST	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
							2			2	
							2			2	
Médico sociale	Auxiliaire de puériculture										
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100		Apprentissage
							1			0	
	Agent social										
	Agent social territorial (ds cadre emploi)	Agent social	ATSEM	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Agent social territorial (ds cadre emploi)	Agent social	ATSEM	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Agent social territorial (ds cadre emploi)	Agent social	ATSEM	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Agent social territorial (ds cadre emploi)	Agent social	Agent social	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Agent social territorial (ds cadre emploi)	Agent social	Pool remplacement renfort	DEJ	27/11/2025	DL-20251127-xxx	1		100	1	Accroissement temporaire
							4	0		3	
							5	0		3	
Animation	Adjoint territoriaux d'animation										
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1	1	41	0,41	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1	1	70	0,70	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1	1	60	0,60	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1	1	70	0,70	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Agent entretien animation	DEJ	26/06/2025	DL-20250626-000	1	1	85	0,85	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Renfort périscolaire	DEJ	27/11/2025	DL-20251127-xxx	1	1	35	0,35	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Renfort périscolaire	DEJ	27/11/2025	DL-20251127-xxx	1	1	31	0,31	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Renfort périscolaire	DEJ	27/11/2025	DL-20251127-xxx	1	1	21	0,21	Accroissement temporaire
	Adjoint territorial d'animation (ds cadre emploi)	Adjoint territorial d'animation	Renfort périscolaire	DEJ	27/11/2025	DL-20251127-xxx	1	1	21	0,21	Accroissement temporaire
							9	9		4,34	
							9	9		4,34	
Technique	Adjoint techniques										
	Adjoint technique (ds cadre d'emploi)	Adjoint technique territorial			26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Accroissement temporaire
	Adjoint technique (ds cadre d'emploi)	Adjoint technique territorial		DST	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Saisonnier
	Adjoint technique (ds cadre d'emploi)	Adjoint technique territorial		DST	26/06/2025	DL-20250626-000	1		100	1	Saisonnier
							3	0		3	
							3	0		3,00	
Culturelle											
Sportive											
							19	9		12,34	

Légende

	Filière
	Cadre d'emploi
	Poste vacant
	Total cadre d'emploi
	Total filière
	Total global